

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2024

N° 2024.06.03

NOMBRE DE MEMBRES			L'an deux mil vingt-quatre et le 24 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrice PUPET, Maire.
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	
15	15	15	Présents : PUPET Patrice, AVOUAC Olivier, BASSO Christine, SAYEN Gérard, AZZOPARDI Jessie, MOURRE Christèle, LENOIR Xavier, ROMEI Emmanuel, ARCIDIACO Isabelle, COULET Suzanne, APARISI Marie-Hélène, VIALLET Jacky.
DATE DE LA CONVOCATION			Absents représentés : GESSELLE Anne, MARTINEZ Christine, BONY Romuald.
13 JUIN 2024			Absents non représentés :
DATE D’AFFICHAGE			Quorum : 12 présents, 15 votants.
13 JUIN 2024			Madame GESSELLE Anne a donné procuration à Madame BASSO Christine.
OBJET DE LA DELIBERATION			Madame MARTINEZ Christine a donné procuration à Monsieur VIALLET Jacky.
<u>Demande du Fonds de Concours d'Alès Agglomération</u>			Monsieur BONY Romuald a donné procuration à Monsieur LENOIR Xavier.
			Secrétaire de séance : Madame COULET Suzanne

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter auprès de la Communauté Alès Agglomération un Fonds de Concours de droit commun au titre des années 2021-2022-2023 pour les travaux suivants :

- la création d'un jeu de boules pour un montant prévisionnel de 19 457 € HT
 - la création du parcours santé pour un montant de 15 178 € HT
 - la création d'un parking au Champ de Foire pour un montant de 5 150 € HT
 - l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière + sa cartographie pour un montant de 6 022 € HT
- soit un montant total prévisionnel de 45 807 € HT**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Communauté Alès Agglomération un Fonds de Concours de droit commun au titre des années 2021-2022-2023 d'un montant de **22 903.50 €** pour les projets de travaux suivants :
 - la création d'un jeu de boules pour un montant prévisionnel de 19 457 € HT
 - la création du parcours santé pour un montant de 15 178 € HT
 - la création d'un parking au Champ de Foire pour un montant de 5 150 € HT
 - l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière + cartographie pour un montant de 6 022 € HT**soit un montant estimatif HT des dépenses s'élevant à la somme de 45 807 € HT.**

Certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
COULET Suzanne

Le Maire,
PUPET Patrice



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Ners, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.